COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Novembre 2026

Artisans bouchers et Métiers de bouche : jusqu'à 50 % d'aides pour passer à la cuisson électrique d'ici juin 2027

Passer du gaz ou du fioul à la cuisson électrique ne relève pas uniquement d'une question de financement. Pour de nombreux artisans bouchers et professionnels des métiers de bouche, le manque de puissance électrique disponible constitue un véritable obstacle à cette transition. Le dispositif Decarb Flash Artisan offre aujourd'hui l'opportunité de lever ces deux freins en finançant jusqu'à 50 % des dépenses éligibles, qu'il s'agisse de l'acquisition de nouveaux équipements de cuisson ou de dispositifs d'optimisation de puissance électrique.

Parmi ces derniers figure l'Optilesteur développé par RSW, qui permet d'installer de nouveaux équipements électriques sans nécessairement augmenter la puissance souscrite ni engager de lourds travaux. Attention, les demandes d'aides doivent être déposées avant le 15 juin 2027, dans la limite des crédits disponibles.

Passer aux équipements de cuisson électriques sans engager de lourds travaux

La décarbonation des métiers de bouche s'inscrit dans une ambition nationale de réduction de la dépendance aux énergies fossiles et de renforcement de la souveraineté énergétique. Dans le cadre de France 2030, l'État encourage notamment les artisans des métiers de bouche : bouchers-charcutiers, traiteurs ou encore restaurateurs – à remplacer leurs équipements de cuisson fonctionnant au gaz, au fioul ou au GPL par des solutions électriques.

Mais pour un artisan, passer à la cuisson électrique ne se résume pas à remplacer un équipement. La puissance électrique disponible dans son établissement peut constituer un frein à l'investissement. L'installation de nouveaux appareils de cuisson peut nécessiter une augmentation de la puissance souscrite, voire des travaux d'adaptation de l'installation électrique, entraînant des coûts supplémentaires et des délais.

Pour répondre à cette difficulté, RSW, spécialiste français de l'optimisation énergétique depuis 40 ans, propose une solution permettant de mieux répartir les appels de puissance entre les différents équipements de l'établissement. Son Optilesteur permet, lorsque les caractéristiques de l'installation le permettent, d'intégrer de nouveaux équipements électriques sans augmenter la puissance souscrite ni engager de travaux coûteux.

Decarb Flash Artisan : jusqu'à 50 % d'aides pour les investissements

Lancé dans le cadre du plan national d'électrification des usages, Decarb Flash Artisan est un dispositif opéré par l'ADEME et financé par France 2030. Doté d'une enveloppe globale de 16 millions d'euros, il vise à encourager les entreprises artisanales à remplacer leurs équipements fonctionnant aux énergies fossiles par des solutions électriques, afin de réduire leur consommation de combustibles et leurs émissions de gaz à effet de serre.

Les métiers de bouche font partie des activités concernées, notamment pour le remplacement de leurs équipements professionnels de cuisson fonctionnant au gaz, au fioul ou au GPL par des solutions électriques : fours, appareils de cuisson et autres matériels éligibles au dispositif.



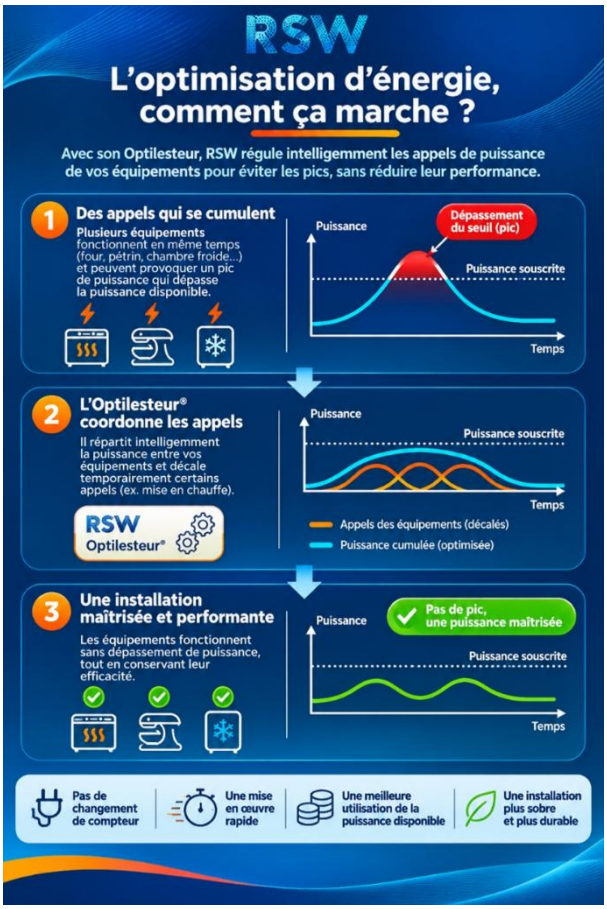
Au-delà de l'achat des nouveaux équipements de cuisson, plusieurs dépenses associées au projet peuvent également être prises en charge : la dépose de l'ancien matériel, l'installation du nouvel équipement, les travaux électriques internes, ainsi que certains équipements complémentaires comme les hottes avec extracteur. Les dispositifs de répartition ou d'optimisation de puissance électrique font également partie des investissements éligibles.

Les taux de soutien varient selon la taille de l'entreprise et la nature du projet, de 20 % à 50 %.

Attention au calendrier : les demandes d'aide doivent être déposées auprès de l'ADEME avant le 15 juin 2027, dans la limite des crédits disponibles.

Optimiser la puissance électrique pour faciliter l'installation d'un nouveau four

Dans un laboratoire de production ou une cuisine professionnelle, plusieurs équipements peuvent fonctionner simultanément et provoquer des pointes de consommation électrique : fours, appareils de cuisson, chambres froides, équipements de préparation... Cette contrainte peut compliquer l'installation de nouveaux matériels électriques lorsque la puissance disponible est limitée.



Pour y répondre, **RSW propose son Optilesteur, un dispositif intelligent d'optimisation de puissance, éligible au programme Decarb Flash Artisan dans le cadre des projets répondant aux conditions de l'aide.**

En coordonnant les appels de puissance des différents équipements, il permet de limiter les dépassements et de mieux utiliser la puissance électrique disponible. Grâce à des algorithmes, il régule temporairement, lorsque cela est nécessaire, certains appels de puissance, sans réduire en permanence la puissance disponible pour chaque appareil.

L'artisan peut ainsi envisager l'installation de nouveaux matériels sans nécessairement augmenter la puissance souscrite ou modifier son compteur électrique. L'Optilesteur

s'intègre à l'installation existante, contribuant ainsi à simplifier et à accélérer les projets d'électrification.

Au-delà de la fourniture et du paramétrage de son optimiseur, RSW accompagne chaque projet, depuis l'étude de l'installation et des besoins électriques de l'artisan jusqu'à la proposition d'une solution adaptée à ses usages.

À propos de RSW

Entreprise française basée dans l'Oise, RSW est le leader européen de l'optimisation énergétique. Elle est spécialisée depuis plus de 40 ans dans l'optimisation de la puissance électrique et les économies d'énergie pour les professionnels. Elle accompagne ainsi les artisans, industriels de l'agroalimentaire, établissements scolaires, cuisines collectives, hôpitaux et Ehpad, grande distribution, logements et bâtiments tertiaires.

RSW conçoit et fabrique des matériels en France et en Allemagne. Elle assure l'audit, le conseil, l'installation, le suivi et le service après-vente auprès de ses clients. RSW, qui emploie une vingtaine de collaborateurs, accompagne, aux côtés de ses partenaires Gazel, le GAFIC et l'UMIH, les professionnels des métiers de bouche dans leur transition énergétique, en leur proposant des solutions adaptées à leurs contraintes techniques, économiques et énergétiques.

https://www.rsw.net

